



Nations Unies

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

**Volume V
Plan-cadre d'équipement**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément N° 5 (A/60/5 (Vol. V))**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément N° 5 (A/60/5 (Vol. V))

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

**Volume V
Plan-cadre d'équipement**



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les opérations de gestion financière et programmatique du projet de plan-cadre d'équipement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Il a également vérifié les états financiers de l'Organisation des Nations Unies relatifs audit projet (état IX et tableau 9.1) pour 2004^a.

Les constatations du Comité sont les suivantes :

- a) Le retard apporté à l'approbation des rapports finals de confirmation des travaux à exécuter et des plans de contrôle de la qualité se rapportant à quatre marchés de services de conception a perturbé le calendrier d'achèvement de la phase de conception;
- b) L'Administration n'a pas créé le conseil consultatif qui avait été proposé par le Secrétaire général et approuvé par l'Assemblée générale pour donner des avis sur les questions financières et des questions d'ordre général relatives au projet.

Les principales recommandations du Comité sont les suivantes : lorsque les circonstances le justifient, les modalités de coordination des travaux et activités des entreprises participant à la phase de conception devraient être revues afin de garantir que ces travaux s'achèvent selon le calendrier et dans les limites de l'enveloppe budgétaire fixés, et l'Administration devrait envisager la création du conseil consultatif prévu, qui donnerait des avis sur les questions financières relatives au plan-cadre d'équipement.

La liste des recommandations du Comité figure au paragraphe 8 du présent rapport.

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5* (Vol. I) (A/59/5, vol. I, chap. V).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi		v
A. Introduction	1–10	1
B. Aspects financiers	11–17	3
C. Questions de gestion	18–46	5
D. Remerciements	47	12
Annexe		13

Lettre d'envoi

Le 1^{er} juillet 2005

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002.

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Guillermo Carague**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
New York

A. Introduction

1. Dans sa résolution 57/292 (sect. II, par. 24) datée du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de créer un compte spécial pour le plan-cadre d'équipement. Ce compte, englobant toutes les dépenses relatives aux gros travaux de rénovation des bâtiments du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, figure dans les états des recettes et dépenses concernant le fonds des immobilisations de l'ONU et les travaux de construction en cours¹. Tous les soldes inutilisés des crédits ouverts au titre du compte travaux de construction en cours sont reportés sur les exercices biennaux suivants jusqu'à l'achèvement des projets, ainsi qu'il est indiqué dans le premier rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement concernant l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/59/161, par. 1).

2. Le Comité a vérifié les opérations financières effectuées au titre du plan-cadre d'équipement et a contrôlé la gestion de celui-ci pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Son opinion concernant la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie du fonds sera incorporée dans celle qu'il formulera sur les états financiers de l'ONU pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. La vérification a été effectuée conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, et à la résolution 57/292, dans laquelle l'Assemblée a prié le Comité d'entreprendre des activités de contrôle concernant l'élaboration et l'exécution du plan-cadre et de lui en rendre compte chaque année. Le Comité a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit.

3. La vérification visait les objectifs d'audit généraux énoncés par le Comité dans son rapport d'activité sur le plan-cadre d'équipement (voir A/58/321, par. 2), à savoir :

- a) Examiner les états financiers du plan-cadre d'équipement, notamment l'évaluation des systèmes de comptabilité, de paiement et de suivi interne du projet;
- b) S'assurer du respect des règles et règlements des Nations Unies en ce qui concerne les achats et la passation de marchés;
- c) Déterminer le respect des clauses du contrat, celles ayant trait notamment au service fait et au calendrier des travaux et les clauses substantielles;
- d) Examiner les dispositifs de contrôle, y compris les audits internes et les processus établis pour bien gérer le projet.

4. L'examen a porté sur l'application du plan-cadre d'équipement dans son ensemble et sur neuf marchés, d'une valeur totale de 12,4 millions de dollars, exécutés en 2004 dans le cadre de la phase de conception. Le Comité a constaté le stade atteint dans la mise en œuvre du plan en se fondant sur la situation relative aux trois principaux facteurs interdépendants suivants : disponibilité des fonds,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 (Vol. I) [A/59/5 (vol. I)], chap. V, état IX.

disponibilité des locaux transitoires et état d'avancement des études techniques. Il a en outre examiné les clauses des marchés et le respect des délais d'exécution.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

6. Les recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 8. Les constatations et recommandations sont exposées en détail aux paragraphes 11 à 46.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

7. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (voir A/59/161). Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe. Le Comité a constaté que, sur un total de trois recommandations, deux (66,67 %) avaient été mises en œuvre et une (33,33 %) était en cours d'application.

2. Recommandations

8. Le Comité recommande :

a) **Que l'Administration, en coordination avec le maître d'œuvre, revoie, lorsque les circonstances le justifient, les modalités de coordination des travaux et des activités des entreprises spécialisées participant à la phase de conception, afin de garantir que ces travaux s'achèvent selon le calendrier et dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévus;**

b) **Que le Secrétaire général envisage la création à l'avenir du conseil consultatif prévu, qui lui donnerait des avis sur les questions financières relatives au plan-cadre d'équipement.**

3. Historique

9. Le plan-cadre d'équipement est un programme de rénovations planifiées et gérées qui doit être mis en œuvre sur une période donnée pour remédier d'une façon globale, systématique et rentable aux défaillances des bâtiments du Siège de l'ONU à New York. Le Comité rappelle que le Secrétaire général, dans son rapport daté du 28 juin 2000 (A/55/117), a indiqué qu'une étude effectuée en 1998-1999 avait montré que les bâtiments n'étaient plus sûrs, au point que les délégués, les membres du personnel et les visiteurs avaient des chances réduites de survivre à un incendie, et que les bâtiments consommaient davantage d'énergie et présentaient de plus grands obstacles en termes d'accessibilité et de productivité que des immeubles modernes comparables.

10. Dans son rapport daté du 20 mai 2005 (A/59/441/Add.1), le Secrétaire général a fait le point depuis la publication de son deuxième rapport annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/59/441) et demandé à l'Assemblée générale

de statuer sur l'offre de prêt du pays hôte et les crédits nécessaires pour financer la poursuite des activités en 2005.

B. Aspects financiers

1. Vue d'ensemble

11. Dans sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a décidé de créer un compte spécial pour le plan-cadre d'équipement et d'ouvrir un crédit de 25,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 en vue de financer la conception du projet et les services connexes de gestion préalables à la mise en chantier des travaux de construction, pour le projet de base et les options additionnelles. Elle a également autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 26 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. En mai 2005, le Secrétaire général a indiqué que les dépenses de 2004 s'étaient élevées à 14,8 millions de dollars pour la conception et les services connexes de gestion préalables au démarrage des travaux et présenté des prévisions de dépenses révisées pour 2005, dont le total s'élevait à 25,2 millions de dollars (voir A/59/441/Add.1, annexe II).

12. Au 31 décembre 2004, le montant cumulé des dépenses engagées pour le plan-cadre d'équipement s'élevait à 26 024 000 dollars, dont 6 881 000 engagés au cours de l'exercice biennal 2000-2001, 4 306 000 au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/59/161, par. 26) et 14 837 000 entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004. Les chiffres relatifs à l'exécution du budget du plan-cadre d'équipement, arrêtés au 31 décembre 2004, sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

Exécution du budget du plan-cadre d'équipement, au 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédits ouverts ^a	Dépenses ^a	Pourcentage du total des dépenses	Solde inutilisé
Postes et autres dépenses de personnel	3 914	2 181	14,70	1 733
Voyages	16	2	0,01	14
Services contractuels	17 238	12 074	81,38	5 164
Dépenses de fonctionnement	1 075	549	3,70	526
Achats	47	31	0,21	14
Total	22 290	14 837	100,00	7 451

^a Regroupé(e)s par objet et par classe selon la classification du Système intégré de gestion.

13. Les sommes consacrées aux services contractuels se sont élevées à 12 074 000 dollars, soit 81,3 % du total, en très nette augmentation par rapport aux 1 666 000 dépensés au cours de l'exercice biennal 2002-2003, qui ne représentaient que 38,7 % du total de l'exercice (4 306 000 dollars). Cet accroissement est dû principalement au fait que des entreprises ont été engagées pour l'exécution de la phase de conception.

14. Les dépenses de personnel et d'appui et les autres dépenses de fonctionnement de 2004 se sont élevées à 2 763 000 dollars (le total de 14 837 000 moins 12 074 000 de services contractuels), ce qui, par rapport aux 2 640 000 au total dépensés les deux années précédentes, représente un saut de 48 %. Afin de réduire les dépenses de fonctionnement, l'Administration a réduit l'effectif affecté au plan-cadre d'équipement, de 17 fonctionnaires en 2004 (y compris les agents du Service de sécurité) à 14 en mars 2005. En même temps, une partie des bureaux a été sous-louée en 2004.

15. Le montant prévu des dépenses à consacrer au plan-cadre d'équipement en 2005 est de 25 260 000 dollars, dont 7 458 000 pour la phase de conception et 17 802 000 pour la phase d'établissement du dossier technique; les dépenses prévues pour 2006, qui ne concernent que la deuxième de ces phases, se montent à 8 198 000 dollars. On trouvera dans les tableaux 2 et 3, respectivement, les prévisions de dépenses concernant l'achèvement des phases de conception, d'une part, et d'établissement du dossier technique, de l'autre, et, dans le tableau 4, l'ensemble des dépenses de la période 2003-2006.

Tableau 2
Prévisions de dépenses : phase de conception

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003 ^a	2004 ^a	2005	Total
Services contractuels (conception)	612	9 574	3 602	13 788
Gestion du projet par l'Organisation				
Dépenses directes de personnel	1 610	1 721	1 272	4 603
Dépenses d'appui	181	574	593	1 348
Gestion du programme et consultants ^b	246	2 379	1 465	4 090
Dépenses de fonctionnement et dépenses diverses	556	589	526	1 671
Total	3 205	14 837	7 458	25 500

^a Dépenses effectives.

^b Dépenses classées sous la rubrique Services contractuels dans les états financiers.

Tableau 3
Prévisions de dépenses : phase d'établissement du dossier technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2006	Total
Services contractuels (conception)	16 183	3 234	19 417
Gestion du projet par l'Organisation			
Dépenses directes de personnel	872	2 616	3 488
Dépenses d'appui	253	492	745
Gestion du programme et consultants	486	1 317	1 803
Dépenses de fonctionnement et dépenses diverses	8	539	547
Total	17 802	8 198	26 000

Tableau 4

Prévisions de dépenses : phase de conception et phase d'établissement du dossier technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003 ^a	2004 ^a	2005 ^b	2006 ^b	Total
Services contractuels (conception)	612	9 574	19 785	3 234	33 205
Gestion du projet par l'Organisation					
Dépenses directes de personnel	1 610	1 721	2 144	2 616	8 091
Dépenses d'appui	181	574	846	492	2 094
Gestion du programme et consultants	246	2 379	1 951	1 317	5 892
Dépenses de fonctionnement et dépenses diverses	556	589	534	539	2 218
Total	3 205	14 837	25 260	8 198	51 500

^a Dépenses effectives.^b Prévisions.

2. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

16. Conformément à la règle de gestion financière 6.4, l'Administration a informé le Comité des commissaires aux comptes qu'en 2004 aucun montant n'avait été passé par profits et pertes au titre de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens se rapportant au plan-cadre d'équipement.

3. Versements à titre gracieux

17. L'Administration a fait savoir au Comité, conformément à l'article 5.11 du Règlement financier, qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au moyen du fonds du plan-cadre d'équipement au cours de l'année terminée le 31 décembre 2004.

C. Questions de gestion

1. Gestion du programme

Mise en œuvre du programme dans son ensemble

18. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, dont le Secrétaire général a rendu compte dans son premier rapport annuel (A/58/599), est tributaire de trois facteurs interdépendants : la disponibilité des fonds, la disponibilité des locaux de transition et l'état d'avancement des études techniques. Le Comité a constaté des retards dans l'application de l'ensemble du plan qui pourraient avoir pour effet d'en accroître le coût final; le Secrétaire général a indiqué que le coût du plan-cadre d'équipement augmenterait de 35 à 40 millions de dollars par année de retard (A/57/285, par. 67). Les différents facteurs de retard sont examinés plus loin, aux paragraphes 22 à 45.

19. Outre qu'il est préoccupé par la montée des coûts, le Comité craint que le retard que continue de prendre la mise en œuvre du projet mette en péril la santé et

la sécurité des occupants et des visiteurs du bâtiment. Cette situation pourrait également se traduire par des coûts de maintenance élevés en termes de consommation d'énergie, en raison du caractère obsolète et peu efficace des structures et des systèmes. De plus, les dépenses d'appui et autres dépenses de fonctionnement engagées au titre du plan-cadre continueraient à augmenter si ces retards se prolongeaient.

20. L'Administration a informé le Comité que les dépenses d'appui et autres frais généraux liés au projet seraient maintenus à un niveau minimum pendant toute l'exécution du programme, et non pas seulement pendant la phase de conception et la phase préalable à la mise en chantier. Les dépenses de personnel, les dépenses d'appui et les dépenses de fonctionnement et autres frais généraux représentaient 11,6 %, 3,8 % et 3,9 %, respectivement, du coût total du projet. Comme on l'a vu au paragraphe 14, pour faire des économies, l'effectif affecté au plan-cadre d'équipement a été ramené de 17 fonctionnaires en 2004 (y compris les agents du Service de sécurité) à 14 en mars 2005, 7 postes restant vacants en avril 2005. Dans le même temps, afin de réduire au maximum les frais généraux, une partie des bureaux a été sous-louée à un autre service de l'ONU. L'Administration a toutefois signalé que le fait de sous-doter en effectifs un projet d'une telle ampleur pendant sa phase de mise en point comportait des risques importants; d'où la nécessité de faire attention à chaque détail pour éviter que des problèmes ne se posent plus tard.

21. Le Comité est conscient des efforts déployés par l'Administration pour réduire les dépenses administratives, mais il n'en constate pas moins avec préoccupation que l'enveloppe budgétaire correspondante ne cesse d'augmenter alors même que le projet n'en est encore qu'à la phase préalable à sa mise en chantier.

Locaux de transition

22. Dans son précédent rapport (A/59/161, par. 42), le Comité a constaté que la mise à disposition du bâtiment « de transition » (qui s'appellerait DC-5) avait été reportée de septembre 2005 à la fin de janvier 2008, soit un retard de 27 mois qui s'expliquait notamment par la décision de recruter les architectes par voie de concours au lieu de faire appel à ceux qui avaient conçu d'autres bâtiments de la United Nations Development Corporation (UNDC), la question non réglée du financement des travaux de construction. La UNDC avait envisagé de financer la construction en émettant des obligations exonérées d'impôt, or cette possibilité n'est actuellement pas prévue dans le Code des impôts des États-Unis.

23. L'Administration a indiqué au début de 2005 que l'immeuble ne pourrait pas être achevé avant 2010 au plus tôt, ce qui signifiait que la phase de construction serait retardée de deux années supplémentaires et que la facture augmenterait d'environ 3,5 % par an. Le Comité a constaté que cette dernière estimation ne tenait pas compte de la nouvelle conception de l'immeuble de transition.

24. Le Secrétaire général a indiqué en avril 2005 que le dernier devis en date concernant l'immeuble DC-5 se chiffrait à 552 millions de dollars (hors frais de gestion et d'émission des obligations) et que le maître d'œuvre avait recommandé de prévoir un montant supplémentaire de 17 millions de dollars pour les imprévus. Le montant total (569 millions de dollars) est supérieur de 80 % au montant prévu dans l'estimation préliminaire (315,8 millions de dollars) établie en septembre 2002.

25. Le 18 février 2005, un autre marché a été modifié afin de prévoir la recherche d'autres solutions concernant les locaux transitoires, pour un montant supplémentaire de 153 000 dollars. Puis, le 9 mars, l'Administration a passé un contrat de 75 000 dollars avec un consultant en immobilier pour définir de nouvelles options concernant ces locaux. Le 22 avril, le Secrétaire général a indiqué que la viabilité de l'immeuble DC-5 était remise en question parce que l'Assemblée législative de l'État de New York n'avait pas adopté la législation nécessaire pour autoriser le projet de construction. En conséquence de quoi, l'Administration étudiait d'autres options.

26. Dans son rapport du 20 mai 2005 (A/59/441/Add.1), le Secrétaire général a considéré que l'ONU devait continuer à appuyer la UNDC en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser le terrain proposé pour l'immeuble DC-5, étant donné que cette solution était dans l'intérêt à long terme de l'Organisation. Il a cependant souligné que, même si la législation était promulguée, le bâtiment ne serait pas prêt à être occupé avant 2010 au plus tôt. Les travaux de rénovation commenceraient en 2007 comme prévu, mais le retard enregistré avait déjà fait sentir ses effets sur le calendrier d'ensemble et le coût du projet. Le Secrétaire général a estimé que l'Organisation devrait louer des locaux dans la ville de New York et commencer les travaux de rénovation à la date prévue en raison du mauvais état des bâtiments du Siège et de l'incertitude concernant l'approbation de l'immeuble DC-5 et sa construction dans les délais voulus.

27. Les travaux concernant les propositions à soumettre pendant la phase de conception pour la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (marché E) ont été suspendus en attendant la prise d'une décision sur les locaux de transition. De même, l'élaboration des plans d'implantation et d'aménagement d'un centre technologique principal hors site (dans le cadre du marché B) dépend de la décision de commencer la construction de l'immeuble DC-5 ou de rechercher un nouveau site.

28. Le Comité craint que les nouveaux retards apportés au règlement de la question des locaux transitoires ne repoussent encore l'achèvement de la phase de conception, car d'autres travaux sont tributaires de la solution qui sera retenue, et ne se traduisent par une augmentation des coûts.

État d'avancement des études techniques

29. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place des normes de contrôle rigoureuses pour toutes les phases du plan-cadre d'équipement, de façon qu'il n'y ait pas de dépassement de devis et que les travaux soient menés à bien dans les délais impartis, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue et conformément aux spécifications techniques convenues (résolution 57/292, sect. II, par. 18). C'est ainsi que l'Administration s'est assurée par contrat, le 4 octobre 2004, les services d'un maître-d'œuvre pour superviser la gestion des prestations relatives, entre autres choses, à la conception et à l'élaboration du dossier technique.

30. Trois phases étaient prévues dans le rapport du Secrétaire général (voir A/57/285 et Corr.1, annexe I) pour la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, à savoir la phase d'étude, la phase de conception (étapes préliminaires, conception et développement et établissement du dossier technique) et la phase de passation des marchés et d'exécution des travaux.

31. Au mois de mai 2005, le projet de rénovation des bâtiments du Siège en était à l'étape conception et développement de la deuxième phase, dont la première activité consistait à confirmer dans le détail les travaux à exécuter pour remettre en état les bâtiments, le site et les systèmes, conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale. Ces travaux devaient aboutir à l'établissement de rapports de confirmation des travaux à exécuter (voir A/59/441, par. 41), sur lesquels devaient reposer les études détaillées de conception et de développement, ainsi que les prévisions de dépenses. L'étape suivante serait la mise au point du dossier technique, avec l'établissement des dessins définitifs et des cahiers des charges devant être utilisés pour les appels d'offres et les travaux de construction (ibid., par. 44).

32. Lors de son examen des prestations contractuelles, le Comité a constaté un retard dans l'approbation des rapports de confirmation des travaux à exécuter dans le cadre de quatre marchés portant sur des services de conception (B, C, D et E). Les contrats prévoyaient que les cabinets spécialisés soumettent leurs rapports huit semaines après la tenue d'une réunion d'orientation, le personnel affecté au plan-cadre disposant d'un mois pour les examiner, soit en tout un délai d'approximativement trois mois pour l'approbation de ces documents. Les rapports n'ont toutefois été approuvés qu'environ huit mois après la réunion d'orientation et aucun rapport de confirmation n'avait été approuvé pour le marché F en avril 2005.

33. Outre les problèmes concernant les locaux de transition évoqués plus haut, le Comité a relevé que les retards pouvaient être imputés aux nombreuses activités de coordination croisée des marchés et aux multiples examens entrepris pour confirmer les travaux à exécuter compte tenu du fait que les travaux ou produits prévus dans un marché pouvaient avoir une incidence sur ceux prévus dans un autre. Un autre facteur ayant contribué à ces retards a été le fait que le maître-d'œuvre a été recruté plusieurs mois après que les cabinets spécialisés eurent commencé à établir et soumettre leurs rapports de confirmation.

34. L'Administration a informé le Comité que le maître-d'œuvre avait recommandé de ne commencer à établir les dessins et les cahiers des charges que lorsque les travaux à exécuter auraient été confirmés et que les études techniques, la formulation des principes directeurs et les plans d'aménagement de l'espace auraient été achevés, au lieu de tout mener de front. En conséquence, l'achèvement de la phase de conception a été reporté de septembre à décembre 2005, l'élaboration du dossier technique devant être menée à bien à la fin de 2006 ou au début de 2007. Le Secrétaire général avait prévu que la phase de conception s'achèverait en 2004 et la phase d'élaboration des documents de construction à la fin 2005 (ibid., par. 52). **Le Comité craint une fois de plus que l'allongement de la phase de conception ne contribue à retarder encore la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement dans son ensemble.**

35. Le tableau 5 indique, au 31 décembre 2004, l'état d'avancement des marchés passés en 2004 et les montants versés aux entreprises pour le travail correspondant [663 976 dollars, soit 7 % du montant total des marchés (10 090 000 dollars)].

Tableau 5
État des marchés de services de conception passés en 2004
 (Au 31 décembre 2004)

Marché	Montant du marché (dollars É.-U.)	Montant versé	Date de signature du contrat	Réunion d'orientation	Date limite pour l'approbation du rapport de confirmation des travaux à exécuter	Date d'approbation du rapport de confirmation des travaux à exécuter
A. Services liés au programme de réinstallation	564 375	353 209	2 janvier 2004		s.o.	s.o.
B. Conception architecturale et technique (infrastructure, sous-sol, garage, pelouse Nord et bâtiment de l'UNITAR)	3 331 898	111 714	25 juin 2004	13 juillet 2004	7 octobre 2004	Mars 2005
C. Conception architecturale et technique (bâtiment de l'Assemblée générale et salles de conférence)	2 883 713	87 562	25 juin 2004	22 juillet 2004	22 octobre 2004	Mars 2005
D. Conception architecturale et technique (Secrétariat et annexe Sud)	1 740 605	42 266	22 septembre 2004	13 octobre 2004	13 janvier 2005	Mars 2005
E. Conception architecturale (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)	519 492	23 086	25 juin 2004	22 juillet 2004	22 octobre 2004	Mars 2005
F. Conception et consultations	1 057 125	46 139	25 juin 2004	19 juillet 2004	19 octobre 2004	Encore à l'examen
Total	10 097 208	663 976	–	–	–	–

36. L'Administration a informé le Comité qu'elle continuerait, en concertation avec le maître d'œuvre, à améliorer les questions de coordination soulevées par ce dernier et qui étaient examinées au cours de réunions hebdomadaires des directeurs de projet et de réunions bihebdomadaires avec chaque équipe de concepteurs, ainsi que lors de fréquentes réunions interprojets. Elle lui a en outre indiqué qu'elle renforcerait les autres mesures de suivi et de gestion nécessaires pour respecter les délais d'établissement des documents relatifs à la conception des travaux de rénovation, ainsi que celles indispensables à la maîtrise des frais généraux, à la production de documents de la meilleure qualité et au respect du principe consistant à respecter les engagements. Cela étant, elle a fait savoir que les mesures les plus importantes pour commencer les travaux de rénovation étaient la recherche et l'application d'une solution concernant les locaux de transition et les modalités de financement à retenir pour les travaux de construction, et non la mise au point définitive des documents relatifs à la conception.

37. Le Comité recommande que l'Administration, en coordination avec le maître d'œuvre examine, lorsque les circonstances le justifient, les modalités de coordination des travaux et des activités des entreprises spécialisées participant à la phase de conception, afin de garantir que ces travaux s'achèvent selon le calendrier et dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévus.

2. Achats et passation de marchés

Modes de financement possibles

Conseil consultatif

38. Le Comité rappelle qu'en 2002, le Secrétaire général avait fait part de son intention, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/292, de créer un conseil consultatif chargé de le conseiller sur les questions financières et de donner des avis sur l'ensemble des problèmes soulevés par le projet (voir A/57/285 et Corr.1). En mai 2005, ce conseil n'avait toujours pas vu le jour et seule une liste de personnalités éminentes susceptibles d'en faire partie avait été établie.

39. L'Administration a informé le Comité que les personnalités pressenties avaient exprimé leur soutien et leur encouragement au plan-cadre d'équipement mais refusaient l'offre de faire partie du conseil consultatif, en invoquant les raisons suivantes : a) la participation aux travaux de cet organe nécessiterait de leur part une très vaste connaissance du plan lui-même et une grande disponibilité; b) la participation au conseil consultatif supposerait une responsabilité implicite, jugée peu souhaitable; c) des experts travaillant dans les différents domaines concernés seraient mieux placés pour fournir les avis recherchés par le Secrétaire général; et d) de par la nature de leurs compétences, les membres du conseil pourraient être aussi des soumissionnaires, mais de par leur présence au conseil, ils se verraient interdire cette possibilité. Compte tenu de tous ces éléments, une demande de manifestation d'intérêt a été publiée afin de trouver une entreprise qui servirait de consultant et donnerait des avis sur les questions de financement. L'Administration concluait que le conseil consultatif ne pouvait être mis en place à ce stade.

40. Le Comité recommande au Secrétaire général d'envisager la création à l'avenir du conseil consultatif prévu, qui lui donnerait des avis sur les questions financières relatives au plan-cadre d'équipement.

Options de financement

41. Dans son deuxième rapport intérimaire annuel (A/59/441), le Secrétaire général a décrit dans le détail l'offre du pays hôte d'accorder à l'Organisation un prêt de 1,2 milliard de dollars assorti d'un taux d'intérêt de 5,54 % par an pour financer le plan-cadre d'équipement. Le montant total du principal et des intérêts à rembourser sur la durée du prêt, y compris la phase de construction, s'établirait à 2 milliards 511 millions de dollars. Le 15 mars 2005, la Secrétaire générale adjointe à la gestion a reçu du pays hôte une offre officielle de prêt remboursable sur plus de 30 ans.

Contributions des États Membres

42. Une autre façon de couvrir les dépenses du plan-cadre d'équipement serait de s'accorder avec les États Membres sur un mode de paiement au comptant, qui se ferait par une contribution extraordinaire, versée en une fois ou sur plusieurs années. Il faudrait à cette fin établir des projections des dépenses de construction et des dépenses connexes, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses, et constituer un fonds de roulement (voir A/59/441/Add.1). À titre d'exemple, le Secrétaire général avait établi des projections des décaissements au titre de la construction pour le plan-cadre d'équipement, hors dépenses afférentes aux locaux transitoires, et donc des contributions qui seraient nécessaires à cette fin (voir tableau 6).

Tableau 6
**Décaissements au titre de la construction
 pour le plan-cadre d'équipement (projections)**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2003-2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Fourchette	–	86-186	260-360	220-320	88-188	0-100	–
Point médian	59	136	310	270	138	40	953

43. S'agissant du fonds de roulement, le Secrétaire général indiquait qu'il soumettrait une proposition dans son troisième rapport intérimaire annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, qu'il présenterait à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

44. L'Administration a informé le Comité que l'Assemblée générale devait examiner la question de l'offre de prêt et les autres options de financement à la reprise de sa cinquante-neuvième session, en mai 2005, et que la phase d'élaboration du dossier technique serait engagée après la phase de conception, si l'Assemblée générale prenait alors une décision sur le financement du projet. À l'heure où le présent rapport est établi, cette décision n'a pas encore été prise.

45. **Le Comité constate qu'outre la question des arrangements juridiques requis s'agissant des locaux transitoires, la question fondamentale qui doit être réglée demeure celle du mode de financement du plan-cadre, et tant que ces deux questions restent en suspens, l'ordonnancement dans le temps et le coût des autres activités pourraient s'en trouver modifiés.** Les préparatifs techniques et les locaux transitoires sont certes tout aussi importants pour la mise en œuvre du plan mais le projet ne se concrétisera pas sans les fonds nécessaires. **De ce fait, le Comité craint que les préparatifs entrepris jusqu'ici ne se révèlent dans une certaine mesure sans objet si les arrangements définitifs concernant tant le financement que les dispositions juridiques appropriées ne sont pas mis au point sans tarder.**

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

46. L'Administration a fait savoir au Comité qu'il n'y avait pas eu de cas de fraude ni de présomption de fraude pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004.

D. Remerciements

47. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe à la gestion, l'administrateur responsable du plan-cadre d'équipement et leurs collaborateurs de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Président de la Commission
de vérification des comptes
des Philippines
(Signé) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Shauket A. **Fakie**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(Signé) Philippe **Séguin**

Le 1^{er} juillet 2005

Note : Les membres du Comité des commissaires aux comptes n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**État de la mise en œuvre des recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2003***

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Achats et passation de marchés					
Adjudication sur appel d'offres	Par. 34	—	—	1	—
Gestion du programme					
Phases de conception et d'élaboration des documents de construction	—	Par. 43	—	1	Par. 22 à 37
Dépenses d'administration et de gestion	Par. 45	—	—	1	—
Total	2	1	—	3	
Pourcentage	66,67	33,33		100	

* Voir A/59/161.

